

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est tenu en séance ordinaire en la mairie de COMMISSEY, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Eric DELPRAT, Yohan ROY, Eric GUILLEMIN, David DUMINY et Mesdames Caroline YVOIS, Chantal LEMOYNE, Dominique GALLET, Isabelle MIGNON, Sandrine BOIVIN.

Absents excusés : M. David MANGIN, ayant donné pouvoir à M. Éric DELPRAT.

Absents : Monsieur PARIS Thomas et Madame POLIDORE Eliane.

Un scrutin a eu lieu, Madame Caroline YVOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 03/04/2025 à l'unanimité.

• **Décision modificative n°1/2025 – Budget Principal TANLAY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réfection des berges ne peuvent s'imputer comme initialement prévu sur le principe que les berges ne relèvent pas du patrimoine communal.

Ces travaux doivent être imputé au c/4581 opération 01 pour constater les dépenses engagées par la commune et au c/4582 opération 01 pour la participation VNF et la part à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025 - 40700	
Dépenses section d'investissement	Recettes section d'investissement
c/4581 opération 01 + 84 938.52 €	c/4582 opération 01 + 84 938.52 €

DECIDE des modifications budgétaires suivantes :

- En dépenses d'investissement :
Article 4581/opération 01 : + 84 938.52 €

- En recettes d'investissement :
Article 4582/opération 01 : + 84 938.52 €

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Délibération n°2025-0021** Visée par la sous-préfecture le 11/04/2025
Objet : Décision modificative n°1/2025 – Budget Principal TANLAY

Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.